



Pomy, le 17 mai 2021

MUNICIPALITE
de
P O M Y

Préavis municipal 2021 - 04

Mise aux normes et amélioration de la distribution et qualité de l'eau

Demande de crédit de CHF 180'000.-

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En tant que distributeur d'eau potable, la Municipalité est soumise à différentes lois¹ et normes² afin de garantir une eau potable de qualité pour les consommateurs. Ces dispositions légales sont de plus en plus exigeantes et nous contraignent à engager des investissements supplémentaires afin de garantir la qualité de l'eau distribuée sur le territoire communal.

Suite à plusieurs inspections de la division qualité et distribution de l'eau de l'office cantonal de la consommation (OFCCO), nous avons reçu une liste des points à corriger et à mettre en œuvre afin de satisfaire aux exigences légales et réglementaires en vigueur.

Les éléments ci-dessous sont nécessaires et exigés par le Canton afin de mettre aux normes nos différentes installations et procédures liées à la distribution et qualité de l'eau potable :

- Mise aux normes du réservoir d'eau potable
- Mise aux normes de la station de pompage (STAP)
- Mise à jour du dossier de suivi de la qualité de l'eau (autocontrôle)
- Mise à jour du plan directeur de la distribution d'eau (PDDE)

De plus, afin d'améliorer notre gestion de la consommation d'eau sur le territoire communal, nous souhaitons renouveler l'ensemble des compteurs d'eau avec un nouveau système plus précis et permettant le relevé à distance.

¹ - Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD) du 16 décembre 2016

- Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIU) du 16 décembre 2016

- Loi sur la distribution de l'eau (LDE) du 30 novembre 1964

² Directives SSIGE W4/W6/W11/W12/W13/W1002/W1016 – Autocontrôle et qualité de l'eau potable

C'est pourquoi la Municipalité demande au Conseil Général un crédit de CHF 180'000.- pour ces différents éléments (voir budget annexé).

Mise aux normes du réservoir d'eau potable

L'avenir du réservoir de Pomy est encore incertain, il dépendra de la stratégie à long terme définie dans le nouveau plan directeur. Cependant, une mise aux normes minimale est nécessaire pour pouvoir continuer de l'exploiter dans les 10 à 15 prochaines années. Les modifications suivantes ont été exigées par le Canton afin de pouvoir continuer à exploiter cet ouvrage :

- Modification des conduites d'arrivées d'eau dans les cuves du réservoir afin de garantir un renouvellement de l'eau optimal (entrées et sorties opposées) ;
- Modification des cuves pour les rendre étanches à l'air et à la lumière et pose d'échelles ;
- Pose de siphons sur les trop-pleins et les vidanges ;
- Ajout de points d'injection pour désinfection et pose de robinets d'échantillonnage en entrée et sortie de cuve ;
- Mise à jour du schéma de fonctionnement et de la signalétique.

Le délai pour réaliser ces travaux est fixé à la fin de l'année 2021. Ils permettront de garantir un stockage de l'eau conforme aux dernières réglementations en vigueur et aux exigences cantonales.

Mise aux normes de la station de pompage du Gy (STAP)

L'avenir de la station de pompage est également dépendant de la stratégie qui sera retenue dans le nouveau plan directeur. Comme pour le réservoir, une mise aux normes intermédiaire est requise afin de pouvoir continuer à l'exploiter en l'état. Les modifications suivantes ont été demandées par le Canton afin de pouvoir continuer à exploiter cet ouvrage :

- Pose d'une porte étanche ;
- Garantir un contrôle continu de la turbidité de l'eau avec une possibilité de rejet automatique avec alarme.

Des modifications supplémentaires ont été exigées pour la cuve de pompage, mais celles-ci seront réalisées dans un deuxième temps, en fonction du type de station définie par le plan directeur.

Mise à jour du dossier de suivi de la qualité de l'eau (autocontrôle)

Pour garantir une eau potable de qualité, la Municipalité doit tenir un dossier d'autocontrôle et réaliser plusieurs prélèvements et actions tout au long de l'année. Cet outil de gestion est défini par les normes de la SSIGE et doit régulièrement être mis à jour et adapté. Le Canton nous a donné un délai au 30 novembre 2021 pour mettre à jour notre autocontrôle selon les dernières recommandations. Les modifications suivantes ont été demandées :

- Mise à jour de l'organisation et des responsabilités liées à la distribution de l'eau ;
- Mise à jour de l'analyse des risques ;
- Etablir un plan d'urgence ;
- Améliorer la traçabilité de l'eau ;

- Mettre en place un outil de suivi de l'autocontrôle.

Pour terminer, une personne responsable du réseau d'eau devra suivre la formation de surveillant de réseau dispensée par la SSIGE.

Mise à jour du plan directeur de la distribution d'eau (PDDE)

Le plan directeur de la distribution de l'eau en vigueur pour la Commune de Pomy date de 1982. Afin de garantir la distribution de l'eau et une défense incendie permanente, nous devons mettre à jour ce dossier qui nous permettra également de définir notre stratégie à long terme.

Le PDDE est non seulement une exigence cantonale mais aussi un outil de gestion communal pour le réseau d'eau potable. Il permet de définir les priorités d'investissements en fonction du développement de la Commune ainsi que de garantir un approvisionnement en eau sur le long terme.

Ce dossier nous permettra également d'affiner notre stratégie de collaboration avec la SAGENORD et de statuer sur l'avenir à long terme de nos installations (captages, réservoir, station de pompage). Le dimensionnement des conduites d'alimentation et l'état des différentes chambres de vannes feront également partie des analyses.

La présence de Chlorothalonil dans l'eau de nos sources sera un point d'attention particulier lors de l'établissement de notre stratégie à long terme. Le PDDE devra également répondre à cette problématique.

Pour terminer, il est à noter que l'ECA subventionne les PDDE à hauteur de 20% une fois qu'ils sont finalisés et avalisés par les autorités compétentes. La demande de subvention fait partie intégrante du dossier et sera réalisée dès que possible.

Renouvellement des compteurs d'eau avec système à distance

Les compteurs d'eau sur le territoire communal sont actuellement des compteurs mécaniques que nous devons relever manuellement en nous rendant dans chaque maison. Nous désirons équiper la Commune avec un nouveau système de compteur magnétique-inductif avec la possibilité de les relever à distance.

Ces compteurs, plus précis, vont sensiblement améliorer la gestion et la facturation de la consommation d'eau potable. En effet, il ne sera plus nécessaire de rentrer dans les maisons pour effectuer le relevé. Un système de relevé à distance par onde radio permet de rassembler les données de consommation de l'ensemble du territoire communal en une seule journée. Un système qui permet de lier automatiquement le relevé avec le logiciel de facturation est également à l'étude afin de faciliter la gestion financière de la distribution de l'eau.

En 2021, nous avons posés quatre compteurs de ce type sur le territoire communal afin d'effectuer une phase test pour la pose et le relevé. Dès 2022, si les essais sont positifs, nous désirons renouveler l'ensemble des compteurs afin de ne pas créer deux catégories d'abonnés. Ces compteurs doivent obligatoirement être changés tous les 15 ans (comme cela devrait être le cas avec les compteurs actuels) du fait de la durée de vie de leur pile.

En effectuant une commande groupée de tous les compteurs, nous obtenons un prix TTC de CHF 177.- pour un DN20 et CHF 223.- pour un DN 25. Sachant que la durée de vie de ces

compteurs est de maximum 15 ans, avec une taxe annuelle de location de CHF 18.- pour un DN20 et CHF 21.- pour un DN25, nous pouvons les amortir sans augmenter les taxes actuellement en vigueur. Exceptionnellement, la pose de ces nouveaux compteurs (CHF 102.- TTC par compteur) est prise en charge par la Commune du fait qu'il s'agit d'un remplacement imposé.

Conclusions

Les mises aux normes et modifications présentées ci-dessus sont nécessaires pour le maintien d'une qualité et d'une distribution de l'eau optimale pour la Commune de Pomy. La plupart des éléments présentés sont des exigences cantonales auxquelles nous ne pourrions pas échapper, quel que soit le délai.

Afin d'investir de manière groupée et de coordonner toutes ces mises à jour, il est préférable de bénéficier d'un crédit d'investissement global comme présenté dans ce préavis. Cela nous donnera plus de souplesse dans la mise en œuvre et nous permettra de prioriser les travaux dans le temps afin de répondre aux exigences cantonales sans être tenus par le budget de fonctionnement annuel.

Il est important de préciser que les éléments présentés ci-dessus sont tous liés au domaine de la distribution de l'eau. Un financement par le biais du fonds de réserve est donc possible (solde au 31.12.2020 = CHF 440'292.-).

En conclusion, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

LE CONSEIL GENERAL DE POMY

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
vu le préavis n° 2021 – 04 de la Municipalité
entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux et études nécessaires pour la mise aux normes et l'amélioration de la distribution et qualité de l'eau.

Article 2 : D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 180'000.-

Article 3 : De financer ce montant par le fond de réserve affecté à l'eau potable et, si nécessaire, par un emprunt, auprès de l'établissement bancaire de son choix, pour un montant de CHF 180'000.- dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours.

Article 4 : D'amortir l'investissement sur une durée de 25 ans au maximum, conformément au règlement sur la comptabilité des communes.

Adopté en séance de Municipalité du 17 mai 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

La Secrétaire:



Y. Débieux

N. Dupertuis

Budget normalisation et amélioration de la distribution et qualité de l'eau

Mise aux normes du réservoir d'eau potable		
Conduite SAGENORD		Fr. 11'000.-
Conduite POMY		Fr. 7'000.-
Couvercles étanches, échelles, flotteur, siphons		Fr. 26'000.-
Divers et imprévus		Fr. 6'000.-
Total travaux réservoir		Fr 50'000.-
<hr/>		
Station de pompage (STAP)		
Porte d'entrée étanche		Fr. 4'000.-
Fourniture, pose et réglages d'un turbidimètre		Fr. 10'000.-
Divers et imprévus		Fr. 1'000.-
Total STAP		Fr. 15'000.-
<hr/>		
Mise à jour du dossier de suivi de la qualité de l'eau (autocontrôle)		
Mise à jour du dossier d'autocontrôle et création d'un outil de suivi		Fr. 7'500
Formation du personnel selon SSIGE		Fr. 1'750.-
Divers et imprévus		Fr. 750.-
Total autocontrôle		Fr. 9'000.-
<hr/>		
Mise à jour du plan directeur de la distribution d'eau (PDDE)		
Phase 1 – Etat des lieux et identification des problématiques		Fr. 7'800.-
Phase 2 – Définition du concept		Fr. 4'550.-
Phase 3 – Etablissement du plan d'action technico-économique		Fr. 5'850.-
Divers et imprévus		Fr. 1'800.-
Total PDDE		Fr. 20'000.-
<hr/>		
Renouvellement des compteurs d'eau		
Compteurs iPERL GWF		Fr. 45'000.-
Pose des compteurs		Fr. 23'000.-
Système de relevage + gestion		Fr. 7'000.-
Total compteurs		Fr. 75'000.-
<hr/>		
Frais divers et imprévus global		Fr. 11'000.-
<hr/>		
Budget total prévu		Fr. 180'000.-
<hr/>		
<u>Financement</u>		
Emprunt	Fr. 180'000.- => 25 ans	Fr. 7'200.-
	Intérêts 2%	<u>Fr. 3'600.-</u>
Annuité		Fr. 10'800.-